

HERMÈS, ACHILLE ET PRIAM : UNE MÉDIATION AVANT LA MÉDIATION ?

Quelques réflexions sur le Chant XXIV de l'Iliade (Rachat d'Hector)

Note pour l'événement institutionnel de GEMME au Ministère grec de la justice,
Athènes, le 10 novembre 2023

Jean A. Mirimanoff¹

Mots clés : *Altérité ; Bons offices ; Différend ; Emotions ; Humanité ; Litige ; Mythologie ; Négociation(s) ; Précurseurs ; Prescripteurs ; Secret/Confidentialité*

I. Introduction : l'héritage grec

Le présent événement institutionnel de GEMME au Ministère Grec de la Justice est l'occasion de réaliser l'ampleur de l'héritage que nous ont légué les précurseurs hellènes, pour les juges prescripteurs de la médiation, pour les médiatrices et médiateurs européens et, plus généralement, pour toutes *celles et ceux qui ont faim et soif de la justice et qui partagent une vision humaniste du conflit*².

Le théâtre antique grec est la première manifestation collective de *l'Esprit de la médiation*, comme nous l'a fait magistralement découvrir Jacqueline Morineau dans son ouvrage incontournable³. *L'Orestie d'Eschyle* que nous raconte Jacqueline de Romilly nous révèle de son côté comment la Justice d'Athéna a remplacé celle de Thémis, en introduisant la démocratie dans le procès et en éliminant le cycle infernal de la vengeance⁴. Un personnage comme *Solon* nous apparaît à la fois comme un facilitateur dans une crise opposant des citoyens de sa cité et un esprit démocrate qui a le courage de publier des lois, jusque-là tenues arbitrairement dans l'opacité⁵. Et culmine au sommet de cet Olympe la personnalité de *Platon* dont le conseil⁶ *sur le caractère subsidiaire du recours au tribunal* et sur la nécessité de *se tourner d'abord vers un tiers*⁷ n'a été repris dans notre histoire que tout récemment par nos législations nationales, pour la plupart imprégnées voir formatées par le droit romain et son concept de combat judiciaire.

Notre propos consistera à remonter plus haut dans le temps hellénique, à celui d'Homère dont *le Chant XXIV de l'Iliade* fera l'objet de nos réflexions, tout en gardant à l'esprit le caractère universel de la médiation⁸.

¹ Juge honoraire, fondateur de la section suisse de GEMME (2004), médiateur assermenté (Genève) et accrédité (FSM), membre du CEPEJ GT MED (2017-2019), ancien conseiller juriste au CICR. Cet article n'engage que son auteur et non les institutions et associations auxquelles il appartient ou a appartenu. Il s'inspire de la lexie « L'Iliade » du *Dictionnaire de la Médiation et d'autres modes amiables* », Jean A. MIRIMANOFF (Dir.), Coll. Paradigme, Bruylant, Bruxelles, 2019. Les citations de l'Iliade sont reprises de la traduction d'Eugène Lasserre, éd. Garnier Frères, Paris, 1955.

² Conflit au sens où l'entend Thierry GARBY : « Une opposition de volontés entre deux ou plusieurs parties sur un objet plus ou moins précis », in : *La Gestion des conflits*, Economica, Paris, 2004, page 2

³ Jacqueline MORINEAU, *l'esprit de la médiation*, trajets/ères, Ramonville, 2001

⁴ Jacqueline De ROMILLY, *l'Orestie d'Eschyle*, Le Grand Livre du mois, Bayard, Paris, 2006 ; Jean A. MIRIMANOFF, « Médiation : de la mythologie à la réalité », in : Paola CECCHI-DIMEGLIO et al., *Regards croisés sur la Résolution amiable des différends*, Larcier, Bruxelles, 2014

⁵ Josef DUSS Von WERDT, *Homo Mediator, Geschichte und Menschenbild der Mediation*, Klett-Cotta, Stuttgart, 2005, pages 24 ss

⁶ « Il faut que ceux qui ont des griefs les uns contre les autres commencent par trouver leurs voisins, leurs amis ... : qu'ils aillent vers les tribunaux dans le cas seulement où d'aventure on n'aura pas reçu des gens-là une solution qui règle convenablement le différend » (Platon (428-348 av. J.C.), Les Lois VI, 767

⁷ *Le règlement à l'amiable a la priorité* (FF 2006 6860) et le recours au tribunal en est l'alternative, comme *ultime recours* pour résoudre le litige : *il est donc obsolète de continuer à qualifier la médiation de mode alternatif* : dans ce sens cf. Thierry GARBY, *op.cit.*, page 50

⁸ Cf. Béatrice BLOHORN-BRENNEUR (dir.), *Sagesse du monde et médiation, Sources philosophiques*, L'Harmattan, Paris, 2019, p. 17, dont l'ouvrage jumeau se nomme *Sources spirituelles de la médiation* ; Joseph DUSS-VON WERDT, *op.cit.*, étant précisé

II. Le Chant XXIV de l'Iliade

Les modes amiables de prévention et de résolution des *différends* n'ont pas été inventés au siècle dernier sur un autre continent. Non. Ils remontent très loin dans le temps et sont universels. A l'heure où chacun souhaite retrouver ou refonder ses repères, culturels, philosophiques, religieux ou autres, il ne semble pas inutile pour les Européens que nous sommes de prendre conscience de nos propres richesses. Pour s'y ressourcer, s'en inspirer et les partager avec d'autres que nous.

La *mythologie* et la littérature qui la reflètent, comme la sculpture, la peinture, la musique et tant d'autres expressions du génie créatif de la personne humaine, offrent de l'Antiquité classique à nos jours maints sujets de réflexions qu'elles peuvent provoquer chez la médiatrice et le *médiateur*⁹. Le plus ancien pour l'Occident est sans doute le récit tiré de la guerre de Troie, ou l'Iliade.

Sources et origine

Le Chant XXIV termine L'Iliade, que l'on attribue à Homère (IX^e siècle avant J.C.). Il est cependant reconnu maintenant que ce poète a recomposé et mis par écrit plusieurs des épisodes de la guerre de Troie¹⁰. Ces épisodes, réels ou sans doute inspirés de diverses traditions, remontent donc à la préhistoire, puisqu'il est admis que les Aèdes les avaient retransmis oralement pendant des siècles, depuis le XIV-XIII^e siècles avant J.C.

Le Chant XXIV, intitulé « Rachat d'Hector », constitue sans doute dans notre littérature européenne la première description d'un règlement pacificateur d'un différend impliquant ce que l'on nommerait aujourd'hui un *prescripteur*, plusieurs tiers dignes de confiance (« *facilitateurs* ») et deux principaux protagonistes héros de la guerre de Troie (appelée aussi Ilion). Il révèle un mode de règlement relativement complexe, c.à.d. structuré, secret et pacificateur, qui devait probablement se pratiquer déjà à cette période de la préhistoire, du moins dans cette région d'Europe, et qui n'est pas sans rappeler le processus des *bons offices*.

*Litige et différend*¹¹

Le *litige* a pour objet précis le sort de la dépouille d'Hector (fils de Priam, roi de Troie), dont on se souviendra qu'il a tué au combat son ennemi Patrocle, ami intime du héros Achille, l'un des principaux dirigeants des armées des Grecs. Le récit illustre déjà une situation de litige dans le *différend*, récit qui ancre la dispute autour du sort de la dépouille d'Hector au cœur de la guerre de Troie.

Le différend se situe aussi à deux niveaux. Sur le plan des dieux de l'Olympe, il oppose particulièrement Apollon, favorable à l'idée d'accorder des funérailles dignes de sa gloire au héros troyen Hector, à Héra qui, quant à elle, épouse le désir de vengeance du héros grec Achille. Sur le plan des humains, les protagonistes directs de la guerre de Troie, le sort de la dépouille d'Hector paraît inextricablement compromis par la guerre impitoyable que se livrent Grecs et Troyens.

Le prescripteur

C'est dans ce double contexte que le roi des dieux, Zeus, intervient en quelque sorte comme prescripteur du règlement d'un litige sous une forme à la fois secrète, structurée et pacifiée. Il requiert de la messagère Iris qu'elle se rende auprès de Thétis (autre facilitatrice), mère d'Achille,

que cet éminent philosophe est considéré et respecté comme le « patriarche » de la médiation contemporaine en Suisse.

⁹ Cf. notamment Maryvonne DAVID-JOUGNEAU, "Ulysse médiateur ou comment sortir de la logique de la vengeance, in : *Droit et Société*, N° 29, L'Harmattan, Paris, 1995 ; Jean A. MIRIMANOFF, "Médiation : de la Mythologie à la réalité. Parabole de la justice plurielle", in : Paola CECCHI-DIMEGLIO et al., *Manuel interdisciplinaire de la Résolution amiable des conflits*, Larcier, Bruxelles, 2015; Jean A. MIRIMANOFF, "La Médiation n'est pas dans notre culture? Observations sur les mouvements et les éclipses de la justice plurielle", in : *Justice-Justiz-Giustizia*, mars 2010; François OST, "Jupiter, Hercule et Hermès, trois modèles du juge", in : P. BAURETZ (sous la direction de), *La force du droit*, Panorama des débats contemporains, Esprit, Paris, 1991; Jacqueline de ROMILLY, *L'Orestie d'Eschyle*, Le grand livre du mois, Bayard, Paris, 2010

¹⁰ L'épisode du fameux cheval, dû à l'ingéniosité d'Ulysse, ne figure pas dans l'Iliade, et c'est ce Chant XXIV qui clôt ce récit.

¹¹ Cf. *Dictionnaire, op.cit.*

en chargeant cette dernière de convaincre son fils de remettre à Priam la dépouille d'Hector contre une rançon. Achille comprend de sa mère qu'il doit se soumettre à la volonté de Zeus, tout en demeurant libre d'en négocier les conditions. Et il l'accepte. Iris doit se rendre ensuite auprès de Priam pour le convaincre de se rendre dans la tente d'Achille, située dans le camp adverse, avec des présents pour racheter la dépouille de son fils.

Le facilitateur / « médiateur »

Lorsque Priam a terminé ses préparatifs, Zeus ordonne à son fils Hermès (*facilitateur* symbolique de toute l'Antiquité classique) d'accompagner le roi d'Ilion jusqu'à la tente d'Achille. Zeus invite Hermès à faire en sorte qu'aucun des Grecs n'aperçoive Priam avant qu'il ne parvienne auprès d'Achille (vers 330). Hermès emporte avec lui « la baguette (le caducée) qui ferme les paupières des humains » (vers 342).

Le secret / confidentialité

Sans se faire reconnaître, Hermès conduit Priam sur le chemin de la tente, là où les gardes veillent pendant le repos du héros « et le messager Hermès... répandit le sommeil sur tous » (vers 440). Ce que retient également l'attention du lecteur c'est l'importance du secret grâce auquel évolue de manière harmonieuse l'ensemble du processus, qui ne doit et ne peut se dérouler qu'à l'insu de toute autre personne, ce que souligne au moins à cinq reprises le texte (vers 330, 342, 440, 460 et 690). Ce secret, que nous appelons aujourd'hui aussi *confidentialité*, est déjà à cette époque antique la clé de voûte de la réussite d'un processus volontaire, structuré et pacifié.

Les émotions

Faisant entrer Priam dans le camp, il se fait reconnaître de lui puis l'invite à se mettre aux genoux de son adversaire en le suppliant afin de « toucher son cœur » (vers 460). Priam s'agenouille donc auprès d'Achille, évoque le souvenir de ses parents et, parvenant à l'attendrir, il exprime son chagrin pour la perte d'Hector tandis qu'Achille laisse libre cours au sien pour celle de Patrocle. « Les deux pleurent ensemble » (vers 510).

De la compassion à la sympathie

C'est ensuite seulement que l'on négocie, que l'on traite de la remise des présents contre la restitution de la dépouille du héros.

Lorsqu'Achille et Priam eurent terminé de partager leur repas, « ils s'admirent l'un et l'autre » (vers 630), Achille veillant toujours à ce que Priam ne soit pas vu par les Grecs (vers 690). Alors se déroule une deuxième *négociation* portant sur la durée de la trêve nécessaire au déroulement des funérailles d'Hector. Enfin, Hermès réapparaît pour reconduire Priam avec la dépouille de son fils hors du camp grec « de manière que nul ne les vit » (690).

Ce récit est frappant à plus d'un titre pour le médiateur du XXI^e siècle, dans la mesure où il en ressort que les deux héros commencent, avant même de négocier, par exprimer leurs *émotions* (vers 460 et 510), le deuil partagé les frappant tous les deux constituant un phénomène que l'on qualifierait d'« *affiliation* ». Une autre émotion revient, également partagée, avant la deuxième négociation sur la trêve nécessaire aux funérailles : l'admiration réciproque que se vouent les deux héros, quoiqu'adversaires (vers 630).

L'archétype des processus amiables

Comparativement aux bons offices et à la médiation d'aujourd'hui, le déroulement plus compliqué décrit dans le Chant XXIV implique l'intervention première d'un prescripteur (Zeus), d'une messagère (Iris) mettant en œuvre une première « *facilitatrice* » (Thétis), d'un deuxième « *facilitateur* » (Hermès), sans l'intervention desquels le processus n'aurait pas pu se déclencher. Le secret dont il a été entouré a garanti son succès, et les émotions y ont précédé la négociation. Il

s'agit là d'un archétype saisissant, dont dérivent après bien des mutations les bons offices, la gestion des émotions et la négociation raisonnée. Que ces dernières « méthodes » aient été redécouvertes et conceptualisées sur un autre continent et trois millénaires plus tard n'enlève en rien à la portée de cette première expérience pacificatrice. L'invitation de « toucher au cœur » l'adversaire fait également penser à la devise de la Croix-Rouge : *Inter arma caritas*. Institution qui intervient aussi au sein des conflits armés pour en humaniser certains aspects. « Toucher au cœur » de l'autre exprime, plus que tout autre passage, l'*humanité* qui caractérise le saisissant dialogue de deux adversaires.

III. Conclusion : Altérité et Humanité

Nous avons rencontré au cours de ces lignes bien des traits que la médiation moderne a redécouverts, pragmatiquement, tant celle qu'a inventée le Vénitien Aloysius Contarini par le *Traité de Westphalie*¹² lors des négociations à l'issue de la guerre de Trente ans¹³ que celle qui a caractérisé l'*Accord du Sinai*¹⁴ fondé sur l'enseignement de l'Ecole de Harvard. Il s'agit des deux médiations internationales les plus significatives de notre temps *sous l'égide d'un tiers neutre*.

Ce texte met en relief deux cheminements. Un *cheminement externe*, le parcours aventureux et risqué de Priam vers la tente de son adversaire dans le camp achéen et son retour à Troie, sous l'égide d'Hermès. Ce parcours a été précédé d'une préparation complexe reflétant une coutume archaïque de recours à des tiers, dont deux particulièrement, Thétis et Hermès, pavent la voie à un *cheminement interne*, toujours très actuel. Le cheminement interne, intérieur, est vécu par chacun des deux héros protagonistes et acteurs de la négociation. C'est celui de leur rencontre.

La douleur du deuil d'un être cher, douleur qu'Achille et Priam expriment, comprennent et partagent à la fois, est l'étape essentielle de ce cheminement l'un vers l'autre à l'occasion de leur rencontre : d'adversaires ils deviennent frères en humanité.

Si l'on veut être fidèle aujourd'hui au message de Platon, il s'agit aussi de « créer des ponts d'altérité entre des personnes¹⁵ qui sont à la fois semblables et dissemblables »¹⁶.

Quelle belle leçon que le Chant XXIV de l'Iliade pour le monde d'aujourd'hui, dans lequel la négation de l'autre – qu'il s'agisse d'une personne ou de tout un peuple – se traduit par une volonté réciproque de l'anéantissement de l'autre, dans un mimétisme infernal de spirale de la violence¹⁷. Et l'aveuglement général en vient à bannir la neutralité, partant toute médiation¹⁸, en vertu de l'adage totalitaire affirmant que *celui qui n'est pas pour nous est contre nous, et son contraire*¹⁹. Totalitaire car l'exclusion de l'autre entraîne également l'exclusion du tiers neutre. Jusqu'au point de considérer comme hostile, inconcevable ou impossible la seule idée de ramener les protagonistes vers le chemin de la paix. Or au chant XXIV de l'Iliade, il apparaît déjà qu'altérité et humanité peuvent se répondre et se rejoindre, sous

¹² DUSS Von WERDT, *op.cit.*, pages 33 s

¹³ L'une des guerres les plus barbares que l'Europe occidentale ait connue ; combien faudra-t-il encore aujourd'hui de décennies, de centaines de milliers de morts et d'inqualifiables destructions supplémentaires pour que s'élaborent - partout où la souffrance humaine l'exige - des négociations facilitées en vue d'une paix durable et fondée sur les besoins légitimes de chaque peuple concerné, que ce soit au moyen Orient, dans l'Est de notre continent ou ailleurs dans le monde ? Combien d'années encore pour que l'*Esprit de la médiation* se mette à souffler entre les nations, pour prévenir ou arrêter les catastrophes humaines de notre temps ? Il est étonnant d'entendre aujourd'hui encore hommes et femmes politiques, experts et autres *grands* journalistes *confondre la cause et son effet : le conflit et la guerre*. « *La guerre n'est pas un conflit* » rappelle GARBY Thierry, ni le combat judiciaire, *op.cit.* page 2. *En effet la guerre est l'aboutissement d'un conflit qui a été mal géré*, ceci le plus souvent par toutes les parties concernées. Le retour à la paix durable passe nécessairement par une gestion équilibrée du conflit, prenant en compte les besoins de tous les protagonistes

¹⁴ Christopher MOORE, *The Mediation Process*, Jossey-Bass, 3^e éd., San Francisco, 2003, page 286

¹⁵ Un peuple n'est-il pas également un ensemble de personnes ? Le concept de la *personne* caractérise notre civilisation occidentale comme l'a magistralement démontré Denis de ROUGEMONT dans *L'aventure occidentale de l'homme*.

¹⁶ Catherine EMMANUEL, « Aux fondements de la philosophie grecque », in : *Sagesse du monde et médiation*, *op.cit.*, p. 17.

¹⁷ Au sujet du phénomène du mimétisme : René GIRARD, *Je vois Satan tomber comme l'éclair*, Grasset, Paris, 1999, et *Le bouc émissaire*, Grasset, Paris 1982.

¹⁸ Pierre HAZAN, *Négocier avec le Diable, La médiation dans les conflits armés*, textuel, Paris, 2022, livre très instructif relatant les expériences de médiateur sur le terrain de l'auteur.

¹⁹ Et son inverse : *qui n'est pas contre nous est avec nous*. Ce double adage est en train de conduire, sous nos yeux et dans l'indifférence, la Suisse à abandonner *de facto* - par des décisions de ses autorités significatives, répétées et concordantes - sa neutralité, et partant, son rôle pacificateur (bons offices, facilitation et médiation) dans les tensions, troubles intérieurs internes, conflits armés internes ou internationaux, rôle apprécié pourtant de la communauté internationale

l'égide d'Hermès.

Hier, aujourd'hui et demain, on s'interpelle et même on se dispute sur ce qu'est la médiation, alors que tout simplement il ressort de notre texte fondateur ce constat :

La personne humaine est au cœur de la médiation, et la médiation au cœur de la personne humaine.